



SNU-ipp

F
S
U

Juin 2009

Contact IUFM

Journal d'informations syndicales du SNU-ipp (Académie de Montpellier)

Coordination Académique : 474 Allée Henri II de Montmorency Montpellier 34 000

Tél : 06 82 85 25 01

fax : 04 67 15 00 92

e-mail : snu34@snuipp.fr

Vous êtes sur le point (nous le souhaitons à chacun-e d'entre vous) d'entrer comme Professeurs d'école stagiaires, dans l'Education Nationale et à l'IUFM. C'est dans un paysage social et éducatif mouvementé que vous allez effectuer vos premiers pas dans ce « plus beau métier du monde » que vous avez choisi d'exercer, en vous inscrivant aux épreuves du CRPE. Le ministre Xavier Darcos, met en œuvre avec beaucoup de zèle la consigne sarkoziste de non renouvellement des départs à la retraite d'1 fonctionnaire sur 2. Contre ces réformes destructrices du service public d'éducation, génératrices d'inégalités accrues pour nos élèves, les personnels et les parents d'élèves se sont mobilisés en force cette année encore, de la maternelle à l'Université.

Cette mise en oeuvre de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) et les dizaines de milliers d'emplois de fonctionnaires qu'elle cherche à supprimer, est le principal objectif des réformes en cours : Jardins d'éveil contre école maternelle, nouveau statut d'Etablissement Public d'Enseignement Primaire (EPEP, projet de loi bloqué pour l'instant) qui vise à fusionner des milliers d'école pour supprimer des décharges de direction et des postes d'enseignants, disparition du samedi matin et des Réseaux d'Aide (RASED) pour mettre en place l'Aide personnalisée après la classe, sont autant de remises en cause du droit à l'éducation, des conditions d'accueil des élèves et des possibilités de réussite scolaire pour les plus vulnérables, socialement et culturellement.

Conséquence sur les recrutements d'enseignants : la chute continue du nombre de postes mis au concours, malgré une croissance de la démographie scolaire, toujours soutenue dans le 1er degré. Au total de tous les concours publics de recrutement du 1er degré, ce sont 1138 postes en moins, offerts aux candidat-e-s cette année (10010 en 2008 contre 11148 en 2007). Dans l'académie de Montpellier, 217 places au CRPE 2009 (total tous concours 1er degré publics) contre 247 en 2008 et 289 en 2007 soit une baisse de 30 %.

La formation des maîtres est elle aussi fortement remise en cause (année de stage aux 2/3 en poste pour les nouveaux recrutés, dès la sur le terrain à la rentrée 2010), avec la disparition programmée des IUFM qu'induit la réforme de la formation des maîtres et des recrutements à Bac + 5, dite de « Mastérisation ».

La mobilisation massive des étudiants, enseignants et stagiaires, dans les Universités et les IUFM a imposé au ministère un changement de rythme dans ses projets. L'année de stage 2009 et de préparation (PE1) au concours 2010 seront identiques aux années précédentes. Mais sur le fond, au-delà de cette « transition » (voir en page 4 et 5) tous les projets ministériels sont maintenus et prendront corps dans le cours de l'année scolaire 2010/2011.

S'il est nécessaire de penser la Transformation de l'Ecole, l'amélioration de la formation professionnelle initiale des maîtres, et celle des pratiques professionnelles, il ne peut exister d'Ecole de la Réussite sans les moyens qui l'accompagnent. Encore moins en diminuant les pauvres moyens dont elle dispose à l'heure actuelle. Enseigner est un métier qui s'apprend? Comme toute activité professionnelle complexe, cela suppose une formation de qualité et une entrée progressive, accompagnée, dans les conditions de son plein exercice.

La rentrée de ce point de vue sera sans doute difficile dans les Ecoles comme à l'IUFM.

Evidemment et heureusement, la lucidité devant ce paysage éducatif et social maussade, plein de turbulences, ne ternira pas votre joie (imminente) d'avoir réussi le concours. Ce devrait être néanmoins, une fois les bulles de cet immense plaisir éventées, une incitation à ne pas baisser les bras ni à subir dans la résignation.

Parce que nous défendons l'idée d'une société plus juste, celle d'une Ecole de l'égalité, le SNUipp FSU, syndicat majoritaire des écoles, combattra ces orientations régressives, avec tout(e)s celles et ceux qui partagent ces valeurs et s'opposent aux projets gouvernementaux.

Nous aurons l'occasion de faire connaissance dès la rentrée. Tout au long de l'année, nous serons à vos côtés, lors de nos permanences régulières à l'IUFM. Mais d'ores et déjà, questions, problèmes, transferts de scolarité, nous sommes à votre disposition. Dans les pages de ce bulletin, quelques infos sur votre année PE2, qui vous intéresseront sûrement.

En attendant, tous nos voeux de réussite et bonnes vacances à tou(te)s ! ■

Vous avez besoin d'un renseignement, d'une aide... les militants du SNU-ipp/FSU sont à vos côtés et feront tout pour essayer de résoudre les problèmes que vous pourriez rencontrer.

Comment nous joindre?

AUDE

SNUipp

22 bis, boulevard de Varsovie
11000 CARCASSONNE

☎ 04.68.72.04.76

Fax : 04.68.72.04.76

e-mail : snu11@snuipp.fr

GARD

SNUipp

26 bis rue Bec de lièvre
30000 NIMES

☎ 04.66.36.63.52

Fax : 04.66.36.63.53

e-mail : snu30@snuipp.fr

HERAULT

SNUipp

Maison des syndicats, Antigone
474 Allée Henri II de Montmorency
34000 MONTPELLIER

☎ 04.67.15.00.15

Fax : 04.67.15.00.92

e-mail : snu34@snuipp.fr

LOZÈRE

SNUipp

La Chicanette
Rue des Ecoles
48000 MENDE

☎ 04.66.49.15.90

Fax : 04.66.49.10.62

e-mail : snu48@snuipp.fr

PYRÉNÉES ORIENTALES

SNUipp

18 rue Antoine de Condorcet
66000 PERPIGNAN

☎ 04.68.50.78.44

Fax : 04.68.50.32.31

e-mail : snu66@snuipp.fr

(Entrer dans le métier

CRPE, 3ème Voie, Occitan, Catalan, Andorre répartition interdépartementale des postes 2009

	Aude	Gard	Hérault	Lozère	P-O	Andorre	Total
CRPE Externe public	33	51	65	6	19	2	176
3ème Concours Externe public	0	5	10	0	0	-	15
Externe Public spécial LR Oc	4	7	8	1	-	-	20
Externe Public spécial LR Cata	-	-	-	-	8	-	8
Total	37	63	83	7	27	2	219

Faute d'admissibles en nombre suffisant aux concours en langue régionale, toutes les places ne seront sans doute pas pourvues. Certains postes seront probablement reversés au CRPE et au Troisième Concours par le jury académique..

Rentrée 2009/2010, affectation sur un site, transferts de scolarité et stages filés

Candidat(e)s admis au CRPE externe, 3ème Voie, Occitan

Seulement 83 places au total à la rentrée 2009, aux divers Concours de recrutement des Professeurs des Ecoles, sur le site IUFM de Montpellier (CRPE externe : 65, 3ème Voie : 10, langue régionale occitan : 8).

Autant dire qu'il faudra sans doute être classé parmi les 115 ou 120 premiers du classement académique du CRPE, pour espérer obtenir à coup sûr, une affectation dans l'Hérault.

Au-delà, obtenir une affectation sur le site de Montpellier sera très improbable.

Reportez vous au tableau ci-dessus pour la répartition des postes sur les sites de Mende, Nîmes, Carcassonne, Perpignan.

Connaître son résultat et celui des cop(a)in(e)s

- Les résultats du concours externe, occitan, 3ème voie, seront connus le vendredi 3 juillet en fin d'après-midi.
- Affichage au rectorat, 31 rue de l'université et à l'accueil de l'IUFM le 3 juillet vers 16 ou 17 heures
- Affichage sur le site internet du rectorat le vendredi 3 juillet vers 16 heures ou 17 heures.
<http://publinet.ac-montpellier.fr/publinet/Resultats>

Transferts de scolarité

Les demandes de transferts de scolarité, comme chaque année, seront nombreuses.

Quel courrier rédiger ?

Quelles procédures ?

Quel barème pour classer les candidat(e)s

(voir modèle plus loin),

Le SNUipp vous dit tout et vous conseille dans vos démarches. Compte tenu des nouvelles modalités et contraintes d'organisation du nouveau « stage en responsabilité filé », il est désor-

mais beaucoup plus difficile de l'obtenir que les années précédentes.

En 2005, plus de 70 % des demandes avaient été satisfaites, contre 50 % seulement, après le CRPE 2006, 2007 et 2008.

Heureux les admis, mais comment connaître son site d'affectation ?

Une fois admis, l'administration vous préviendra environ une semaine après la proclamation des résultats, en vous demandant de confirmer votre volonté de garder le bénéfice du concours, et vous informera sur les possibilités et les démarches éventuelles de transfert de scolarité...

Pour connaître au plus vite votre site d'affectation, contactez le SNUipp, nous serons en mesure de vous renseigner peut être dès le lundi 6 juillet, en fin d'après-midi, ou plus sûrement, le mardi 7 juillet vers midi.

N'hésitez pas à nous appeler (06 82 85 25 01)

Liste complémentaire

Elle s'élevait à 38 inscriptions en 2007 (34 CRPE Externe, 4 Troisième Concours, 0 Occitan et 0 Catalan). 38 inscriptions également en 2008 (35 CRPE et 3 Troisième Concours).

Au CRPE 2006, seulement 26 candidat-e-s furent initialement classés en liste complémentaire (20 CRPE et 5 Troisième Concours).

Lorsque les recrutements commencèrent, début janvier 2007, compte tenu du grand nombre de postes vacants dans la plupart des départements de l'académie, toute la Liste Complémentaire fut épuisée et fin janvier, le recteur dut réunir un nouveau jury académique du CRPE pour reclasser en LC les 20 candidat-e-s suivants.

Dans le cadre des nouvelles modalités de gestion budgétaire des académies, du fait de la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances), les recteurs sont désormais très réticents à recourir aux Listes Complémentaires pour couvrir le remplacement des enseignants

des écoles qui libèrent budgétairement leur poste en cours d'année scolaire.

Ces cas de « vacances de postes budgétaires » sont limitatifs : décès, congé longue durée, retraite, congé parental, mise en disponibilité. Chaque année, le recteur pourrait de ce fait recruter 50 personnes en Liste Co.

En 2008, malgré des besoins dûment recensés, il n'y eut que 15 recrutements (10 dans le Gard, 5 dans l'Hérault).

Du fait de la « mastérisation » en perspective, le recteur de Montpellier a décidé de n'inscrire personne en Liste Co au titre du CRPE 2009 ! Il n'y aura donc aucun recrutement !

Liste complémentaire : gestion financière contre besoins de l'Ecole

En 2005/2006, malgré des besoins recensés par l'administration rectorale de plus de 70 postes vacants dans les écoles de l'académie, le recteur n'a décidé que très tardivement des premiers recrutements, en limitant leur nombre à 20 Listes Complémentaires dont 9 dans l'Hérault.

Mais en 2006/2007, il fit inscrire et recruter au final, 42 candidat-e-s en LC (dont 17 recruté-e-s dans l'Hérault). Les recrutements en LC s'arrêtent obligatoirement à la mi-mars (dès le début des vacances de février en fait, selon les zones de vacances), date butoir imposée par le Ministère pour les ultimes recrutements.

Dates de rentrée importantes

La réunion pour les transferts de scolarité aura lieu à l'IUFM de Montpellier le mardi 25 août à 14 heures. La date limite préférable pour nous faire parvenir votre dossier est le lundi 24 août au plus tard. Le barème est le même que l'an dernier (voir fiche en dernière page).

Patrick Toledano SNUipp FSU
1 rue Verdale Montpellier 34 000
E-Mail : Patrick.Toledano@wanadoo.fr

Entrer dans le métier)

Information de votre site d'affectation et demandes éventuelles de transfert de scolarité

● La rentrée académique pour tous les PE2 des 5 départements de l'académie, s'effectuera à l'IUFM de Montpellier le jeudi 27 août à 9 H. Ce jeudi 27 août à 14 H, toujours à l'IUFM de Montpellier, les PE2 seront réunis dans des salles différentes, par département (après transfert de scolarité éventuel), pour se répartir les écoles d'exercice du stage en responsabilité filé, le « SRF ».

C'est l'école où ils exerceront en responsabilité chaque lundi, pendant 30 semaines (attention : dans le Gard les PE2 seront répartis en 2 vagues de stage filé, les lundis ou les vendredis).

Tous les PE2 feront la pré-rentrée dans leur école d'affectation. Du mercredi 2 septembre au vendredi 4 septembre, ils passeront toute la fin de semaine en immersion (Pratique Accompagnée) dans leur école de SRF.

Attention, les PE2 ayant obtenu un transfert de scolarité doivent obligatoirement faire leur rentrée administrative (signature des PV d'installation), sur le site IUFM de leur département de recrutement initial (ils continuent à être gérés pour la paye, par leur IUFM et Inspection Académique de recrutement).

Calendrier de la formation PE2 2009/2010

● Dès le 9 juillet, ce calendrier (stage filé, stages en responsabilité, de pratique accompagnée, calendrier de la procédure de validation), sera consultable et téléchargeable sur le site internet du SNUipp (format PDF).

Connaître vite son site d'affectation ?

Lundi 6 juillet vers 17 H (au mieux), ou plus sûrement mardi 7 juillet, le SNUipp vous informera de votre département d'affectation.

Il suffira d'appeler :
Patrick Toledano 06 82 85 25 01

Transferts de scolarité Intra ou Inter académique

L'imprimé de demande vous sera adressé par le rectorat avec l'annonce de votre admission au CRPE, dans la semaine qui suit. Vous pouvez également le retirer à l'IUFM au rez de chaussée du Bat A, auprès de Mme Marguerite Taule, service de la scolarité 1er degré.

La commission des transferts de scolarité se réunira le mardi 25 août à 14 H 30. Nous y siégeons : adressez nous un double de votre dossier

Transfert de scolarité inter académiques Attention

Si vous avez été recruté dans une autre académie que celle de Montpellier, déposez votre demande dès connaissance des résultats du concours à votre IUFM de recrutement. La procédure de transfert inter académique est très lourde et lente, ne perdez pas de temps. Adressez simultanément votre demande à votre IUFM de recrutement et à celui de votre demande de destination du transfert.

Et bien sûr transmettez toujours le double de votre dossier aux SNUipp du lieu de départ et du lieu d'arrivée. Il est fortement recommandé de faire suivre votre dossier aux deux bouts de la chaîne des démarches, cela peut faire gagner un temps précieux.

Modèle de lettre de demande de transfert de scolarité

Nom, Prénom, Professeur d'école stagiaire, IUFM de
adresse personnelle

à Monsieur le directeur de l'IUFM de Montpellier
à Madame Marguerite Taule, responsable des transferts de scolarité
IUFM de Montpellier, 2 place Godechot BP 4152 Montpellier cedex 5

Monsieur le directeur de l'IUFM
Madame la responsable du Service de la scolarité

Je soussigné(e) [nom, prénom], lauréat(e) du [CRPE, 3ème Voie, Langue régionale] ai l'honneur de solliciter un transfert de scolarité [du département d'origine vers le département souhaité]. Cette demande est motivée par la situation familiale (sociale ou médicale) personnelle) suivante :

[Evoquer en argumentant les motifs circonstanciés qui justifient la demande]

Veillez trouver, ci-joint les pièces justificatives, médicales, familiales ou sociales à l'appui de ma demande (photocopie du livret de famille, certificat de concubinage ou photocopie du PACS, certificat de l'employeur du conjoint, ou de l'organisme de formation, attestation médicale éventuelle).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur de l'IUFM, Madame la responsable du service de la scolarité, l'expression de mes sincères salutations.

Date et signature

Et toujours, si vous êtes dans le doute, si vous avez besoin d'aide, cherchez une info, souhaitez connaître le calendrier de votre année de PE 2, n'hésitez pas :

**Patrick Toledano 06 82 85 25 01
E-Mail : Patrick.Toledano@wanadoo.fr**

Critères de classement des PE2 et répartition des stages filés

- 1) Cas médicaux graves
- 2) Parents selon le nombre d'enfants
- 3) Rang au Concours
- 4) Listes Complémentaires par rang

(Entrer dans le métier

Calendrier académique, rentrée IUFM, répartition des stages filés : jeudi 27 août à Montpellier

	Aude	Gard	Hérault	Lozère	P-O
Réunion Transferts de scolarité	Mardi 25 août à 14 H 30				
Rentrée académique des PE2 à Montpellier	Jeudi 27 août 2009 de 9 H à 12 H en plénière à l'IUFM, de 14 H à 17 H par site				
Prérentrée des enseignants. Les PE2 sont présents dans leurs écoles de rattachement	Mardi 1/09	Mardi 1/09	Mardi 1/09	Mardi 1/09	Mardi 1/09
Rentrée des élèves. Les PE2 demeurent Toute la semaine dans leur école de SRF	Mercredi 2/09	Mercredi 2/09	Mercredi 2/09	Mercredi 2/09	Mercredi 2/09
Rentrée des PE2 dans leur site, 1er cours	Ve 28/08	Ve 28/08	Ve 28/08	Ve 28/08	Ve 28/08
Début du stage en responsabilité filé	Lu 7/09	Lu 7 et Ve 11/09	Lu 7/09	Lu 7/09	Lu 7/09

Attention : Ce projet de calendrier académique de la rentrée IUFM, doit être confirmé par le Conseil d'Ecole de l'IUFM. De légères modifications pourraient intervenir (date de commission des transferts de scolarité, et rentrée académique PE2 ne devraient pas subir de changement).

Mastérisation : les dispositifs transitoires définis par le Ministère pour la préparation aux concours 2009/2010

Modalités d'inscription et de validation de l'année universitaire 2009-2010 des étudiants préparant la session 2010 des concours de professeurs des premier et second degrés, de conseiller principal d'éducation et de professeur documentaliste.

1) Inscription à l'université

Dans un premier temps, il convient que les étudiants qui se destinent aux concours procèdent à leur inscription administrative auprès des services de l'université. L'inscription pédagogique se fera à l'IUFM ou dans une UFR.

Dans le cas d'une inscription pédagogique à l'IUFM ou aux préparations organisées dans une UFR, et pour les candidats qui ne sont titulaires que de la licence, cette inscription sera assortie d'une inscription pédagogique secondaire en première année d'un cursus menant au diplôme national de master, dans le master approprié. A titre transitoire, en cas d'absence d'un master approprié, la validation partielle ou totale d'une première année de master ou (équivalent ECTS sera opérée aux conditions prévues au point 2 ci-dessous.

2) Validation universitaire de l'année M1 dans le cadre de la préparation aux concours d'enseignement 2009-2010 pour les étudiants titulaires d'une licence

La validation partielle ou totale d'une première année de master ou l'équivalent en

crédits ECTS pour tes candidats présents aux épreuves du concours, sera appréciée au cas par cas, selon des modalités définies par les universités, sur la base d'une évaluation de chaque parcours.

Les universités sont invitées à prendre en compte l'admissibilité au concours et notamment,

- les résultats obtenus au concours,
- l'assiduité des candidats aux enseignements dispensés par l'IUFM, par l'UFR ou une autre composante de l'université ;
- la participation et les résultats à des «concours blancs» ;
- le suivi et la validation d'unités d'enseignement dans le cadre de la préparation d'un diplôme national de master à l'université ;
- la rédaction d'un mémoire dans le cadre d'un diplôme national de master ;
- la participation à des stages en lien avec le concours ou le diplôme national de master préparé ;
- tout autre élément de nature à permettre l'appréciation des connaissances et des compétences acquises.

A titre dérogatoire et transitoire, la validation des 60 ECTS équivalents à une première année de master (M1) sera accordée aux candidats admis aux épreuves de concours ayant pris une inscription pédagogique à l'IUFM ou dans une préparation aux concours organisée par une UFR, ou en première année de master (M1).

3} Validation universitaire de l'année de M2 dans le cadre de la préparation au concours d'enseignement 2009-2010 pour les étudiants titulaires d'un M1

La validation partielle ou totale d'une deuxième année de master ou (équivalent en crédits ECTS pour les candidats présents aux épreuves du concours, sera appréciée au cas par cas, selon des modalités définies par tes universités, sur la base d'une évaluation de chaque parcours.

Les universités sont invitées à prendre en compte (l'admissibilité au concours et notamment,

- les résultats obtenus au concours;
- l'assiduité des candidats aux enseignements dispensés par l'IUFM, par l'UFR ou une autre composante de l'université ;
- la participation et les résultats à des « concours blancs » ;
- le suivi et la validation d'unités d'enseignement dans le cadre de la préparation de la seconde année d'un diplôme national de master à l'université ;

la rédaction d'un mémoire dans le cadre de la seconde année d'un diplôme national de master ;

- la participation à des stages en lien avec le concours ou le diplôme national de master préparé ;
- tout autre élément de nature à permettre (l'appréciation des connaissances et des compétences acquises.

Mastérisation, la fin de la formation

En janvier 2008, Darcos intègre les IUFM aux Universités, En 2009, il les supprime et liquide la formation des maîtres

C'est d'abord en pensant aux élèves, au fonctionnement des écoles, au travail en équipe, à la polyvalence que nous abordons l'ensemble de ces discussions.

Le métier d'enseignant s'est profondément transformé : enseigner ne s'improvise pas et mettre tous les élèves sur les chemins de la réussite scolaire nécessite une formation approfondie tant en matière disciplinaire, que pédagogique et professionnelle.

C'est cet objectif qui doit guider toute réforme en visant une véritable professionnalisation du métier d'enseignant.

Or, peu d'enseignants et de formateurs peuvent aujourd'hui se faire une idée de la formation professionnelle qu'auront reçue les professeurs des écoles qui débiteront dans les classes en septembre 2010 et 2011.

Si, après l'élévation du niveau de recrutement à la licence en 1990, le SNUipp est favorable à une reconnaissance au niveau du master du métier d'enseignant, il désapprouve totalement le caractère précipité et aventureux du dispositif actuel principalement guidé par la volonté d'économies budgétaires (-3000 postes au concours en 2009) et la suppression des IUFM.

Le SNUipp demande l'abandon du dispositif envisagé pour permettre que se poursuivent de véritables discussions.

Le SNUipp est favorable à ce que les masters enseignants intègrent progressivement dès l'année de M1 les trois composantes principales de la formation d'un enseignant : dimension disciplinaire, pédagogique et professionnelle en lien avec la recherche.

Il demande que les épreuves du concours intègrent également ces trois dimensions et que le concours se situe avant l'année de M2 afin de permettre à l'étudiant d'effectuer des stages en responsabilité et de procéder à des

analyses de pratiques dans le cadre des masters. Il demande que les professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF), partie prenante du dispositif de formation initiale des professeurs d'école, participent à la formation dans le cadre des masters.

Il souhaite que rapidement se tienne un groupe de travail qui précise leurs interventions dans le cadre de l'organisation des IUFM intégrés dans l'université. Nous demandons également que les IUFM et l'expérience accumulée par ses équipes soient confortés et jouent un rôle déterminant dans la mise en place des masters.

Devant les inquiétudes et la mobilisation des personnels, le ministère a été amené à annoncer des mesures transitoires qui répondent à certaines de nos demandes :

- maintien des concours existants en 2010,
- maintien des conditions actuelles de préparation des concours en 2010,
- inscription à l'IUFM en 2009.

Il a enfin reconnu la nécessité d'un temps de formation, qu'il limite à un tiers de service pendant l'année de stagiaire.

Le SNUipp revendique, après le maintien des concours et des conditions de préparation, de maintenir également les conditions d'organisation de l'actuelle année de stagiaire (année de PE2) constituée de 60 % temps en formation à l'IUFM et de 40 % en stage.

Pourquoi priver une promotion de professeurs des écoles de formation professionnelle à l'exercice d'un métier complexe et exigeant ?

Même si les mesures transitoires contenues dans le nouveau projet de décret fixant le statut et les conditions de recrutement des professeurs des écoles, traduisent des évolutions importantes, son contenu actuel, préju-

diciable à la formation en raison de la place du concours, de l'abandon du rôle des IUFM, ne peut recueillir notre soutien.

La notion de formation professionnelle disparaît, la période de formation des stagiaires est simplement mentionnée, le rôle des IUFM est absent.

Et même si la possibilité de recruter des listes complémentaires en cours d'année scolaire a été rétablie, (mais le ministère donne d'ors et déjà consigne de ne pas en constituer dans la plupart des académies pour le CRPE 2009), le SNUipp rejette le nouveau projet de statut rédigé par le Ministère.

Enseigner est un métier qui s'apprend, et les nouveaux dispositifs, sous prétexte d'élever le niveau des recrutements à Master 2, liquident dans les faits la formation.



CRPE 2009 : bilan chiffré de l'admissibilité aux Concours 2009

Concours	Postes	Inscrits	Présents	Moyenne	Moyenne	Admissible	Admissible	Seuil 2009	Seuil 2008
2009	2009	2009	2009	2009	2008	2009	2008	admissible	admissible
CRPE	174	3115	1442	13,37	11,19	357	507	107,00	89,50
3ème Conc.	15	465	178	13,28	10,47	31	45	106,25	83,75
Spécial Oc	20	51	35	10,27	07,75	26	15	102,75	77,50
Spécial Catala	8	59	38	10,30	07,87	16	16	103,00	78,75
Andorre	2	47	10	10,78	11,00	6	5	86,25	88,00

- la LISTE PRINCIPALE

Votre affectation dans un des sites de l'Académie sera connue courant juillet.

Si cela ne correspond pas à vos vœux, vous avez la possibilité de demander un transfert de scolarité dans un autre site pour l'année de formation (PE2).

→ le dossier (demande de transfert de scolarité) est à retirer et à retourner auprès du site où vous avez été affecté.

→ les demandes seront examinées le mardi 25 août à 14 H 30 par une commission académique.

→ le SNUipp/FSU y siège. Pour que votre dossier soit bien défendu, renvoyez-nous la fiche de contrôle syndical (page 8).

PE2, vous devenez des fonctionnaires stagiaires

Les 3 premiers mois, votre indice sera de 349 (environ 1331,44 €)*

les 9 mois suivants, votre indice sera de 376 (environ 1434,45 €)*

** net de cotisation retraite, maladie, csg, rds, 1% solidarité, mgen*

**Rentrée Académique le 28 août toute la journée à l'IUFM de Montpellier,
pour tous les PE2 de l'Académie.**

→ à 9 heures pour tous

→ à 14 heures par département : répartition entre PE2 des lieux de stage filés

Votre scolarité sera évaluée

- sur les modules de formation (portfolio)

- sur les stages en responsabilité filé ou groupé

- sur un mémoire ou un dossier, au choix

Un dossier de compétences attestées, validées par l'IUFM sera transmis au Jury académique

Barème pour les transferts de scolarité	
<i>MOTIFS</i>	<i>POINT(s)</i>
RAPPROCHEMENT	
- conjoints (marié(e), PACS ou concubinage) ou du lieu de vie pour famille monoparentale	2
- du domicile (personnel ou parental pour un(e) célibataire)	1
RAISON de SANTE	
- du stagiaire ou d'un enfant et/ou du conjoint ou d'un ou des parents pour un stagiaire célibataire	2
ou d'un parent ou des parents pour un stagiaire en couple ayant en charge un ou les parent(s)	
- d'un ou des parents pour un stagiaire en couple n'ayant pas à charge un ou les parent(s)	1
ENFANT(s) à CHARGE	2 (par enfant)
Les points de chacune des 3 rubriques (rapprochement, raison de santé, enfant à charge) sont cumulables	
En cas d'égalité au barème: - priorité est donnée aux candidats issus de la liste complémentaire, lesquels sont départagés en fonction de leur rang de classement au concours - en seconde priorité sont concernés les candidats issus de la liste principale, lesquels sont départagés en fonction de leur rang de classement au concours.	

FIGURE SUR ↴

- la LISTE COMPLEMENTAIRE

Elle sert → à pallier les éventuels désistements sur la liste principale.
→ à pourvoir les postes vacants dans le courant de l'année scolaire.

Si vous êtes classé(e) sur la liste complémentaire du concours, vous serez donc peut-être sollicité(e) pour être affecté(e) sur un poste, à partir de novembre 2008 et jusqu'au début des vacances d'hiver (mars).

Le concours étant académique, vous pouvez être appelé(e) dans l'un des 5 départements de l'Académie au titre duquel vous serez dès lors recruté(e) en qualité de Professeur des Ecoles stagiaire, et vous suivrez la formation PE2 pendant l'année scolaire 2008/2009 sur le site IUFM de ce département (sauf si vous obtenez un transfert de scolarité).

Listes complémentaires, vous êtes des fonctionnaires stagiaires

Les 3 premiers mois, votre indice sera de 349 (environ 1331,44 €)*

les 9 mois suivants, votre indice sera de 376 (environ 1434,45 €)*

** net de cotisation retraite, maladie, csg, rds, 1% solidarité, mgen*

ATTENTION : La liste complémentaire est annuelle. Si vous n'avez pas été appelé(e) au moment des inscriptions au concours, n'oubliez pas de vous inscrire.

Tout au long de l'année, le SNUipp vous informera, notamment sur l'évolution du recrutement sur la liste complémentaire.

✂ -----

Si vous souhaitez avoir plus d'information sur la liste complémentaire, sur les mutations, les transferts de scolarité, le métier.... Retournez ce coupon à la Coordination Académique ou au siège de la section départementale du SNUipp (voir coordonnées page 1)

NOM : Prénom :

NOM de Jeune Fille: Tél :

Adresse E-Mail :

Adresse Postale :

.....

.....

Souhaite avoir d'autres informations (préciser) :

rencontrer un(e) militant(e) du SNUipp/FSU

adhérer au SNUipp/FSU

Fait à, le2005

Signature:

DEMANDE de TRANSFERT de SCOLARITE

FICHE de CONTRÔLE SYNDICAL



NOM : Nom de Jeune Fille:
Prénom : Tél :
Adresse Postale :
.....
.....
Adresse E-Mail :

AFFECTATION ACTUELLE :

Département Carcassonne Classement : Liste principale ème place
 Mende
 Montpellier Liste complémentaire ème place
 Nîmes
 Perpignan

AFFECTATION DEMANDEE: Site de formation

Carcassonne Mende Montpellier Nîmes Perpignan

AFFECTATION DEMANDEE dans une autre Académie (préciser académie et département) :

MOTIFS de la demande (exposer tous les motifs pouvant aider à défendre votre cas):

SITUATION FAMILIALE:

Célibataire Marié, Concubinage ou PACS Nombre d'enfants à charge

SITUATION PARTICULIERE (joindre une photocopie des diverses pièces de votre dossier):

Certificat médical : oui non

Rapport assistante sociale : oui non

AUTRES INFORMATIONS (permettant d'appuyer votre demande) :

*À retourner le plus rapidement possible (surtout pas en lettre recommandée)
au plus tard le 22 Août) à*

Patrick Toledano SNUipp FSU 1 rue Verdale Montpellier 34 000

Tél : 06 82 85 25 01 ou 04 67 15 00 15 - Fax 04 67 15 00 92

E-mail : Patrick.Toledano@wanadoo.fr

qui siègera à la Commission chargée de l'étude des dossiers